

Fukushima : vers deux nouveaux sites de stockage de déchets radioactifs

Le Monde.fr avec AFP | 01.09.2014 à 06h38 • Mis à jour le 01.09.2014 à 07h07



Des élus de la région de la centrale accidentée vont donner leur accord à la construction de lieux d'entreposage voués à être temporaires pour accueillir les débris de la centrale accidentée. | AFP/KIMIMASA MAYAMA

La préfecture de Fukushima et les deux municipalités sur les territoires desquelles se trouve la centrale atomique accidentée Fukushima Daiichi ont indiqué être sur le point d'accepter la construction de deux sites de stockage temporaire de débris radioactifs issus de la décontamination de la région.

L'Etat nippon cherche depuis des mois à convaincre les élus locaux et la population qu'il faut absolument construire ces lieux d'entreposage dans des localités contaminées proches du complexe atomique et qu'il y a urgence. Toutefois, les intéressés s'étaient montrés très réticents, craignant que le temporaire ne devienne permanent et que leurs villes ne soient définitivement rendues inhabitables. Finalement, les municipalités de Futaba et Okuma – sur le territoire desquelles se trouve la centrale – sont prêtes à accepter sous conditions.

Voir notre reportage : Fukushima an III : sur la côte dévastée, la peur et la colère (international/visuel_interactif/2014/01/17/fukushima-an-iii_4349623_3210.html)

« Les sites de stockage temporaire sont des installations cruciales pour la décontamination et la reconstruction de la région, a plaidé Yuhei Sato, le gouverneur de Fukushima, lors d'une réunion samedi 30 août avec les maires des deux villes concernées ainsi que ceux de six municipalités voisines. C'est une décision douloureuse, mais je voudrais l'approuver. » Les édiles présents ont dit être prêts à aller dans le même sens.

PRISE EN CHARGE HORS DE LA PRÉFECTURE DANS TRENTE ANS

Le gouvernement prévoit d'acheter les terrains requis et serait amené pour cela à négocier avec quelque deux mille propriétaires, selon les chiffres des médias locaux. Pour garantir qu'il ne s'agira pas de sites permanents, une loi doit préciser que dans les trente ans à venir, les débris (terre, feuillages, herbes, etc.) seront pris en charge hors de la préfecture.

Les maires concernés et le gouverneur de Fukushima doivent rencontrer lundi le ministre de l'environnement, Nobuteru Ishihara, ainsi que celui de la reconstruction, Takumi Nemoto, avant le premier ministre, Shinzo Abe, pour leur faire part de leur décision.

L'entreposage des débris radioactifs issus de la décontamination des localités polluées par la catastrophe atomique de mars 2011 constitue un gros problème

depuis des mois. Pour le moment, d'énormes sacs sont empilés dans des champs en différents endroits de la zone contaminée et évacuée, soit 20 kilomètres à la ronde, ainsi que quelques autres villes plus éloignées.

Voir notre vidéo : [Comprendre la situation à Fukushima en deux minutes](http://japon/video/2013/09/07/comprendre-la-situation-a-fukushima-en-deux-minutes_3472694_1492975.html) (japon/video/2013/09/07/comprendre-la-situation-a-fukushima-en-deux-minutes_3472694_1492975.html)